



**RESUME DES TRAVAUX DU FORUM PARLEMENTAIRE TENU A L'OCCASION DU  
SEPTIEME FORUM MONDIAL "REINVENTER L'ETAT"  
Vienne, Autriche, 25 juin 2007**

Un Forum parlementaire a eu lieu à Vienne (Autriche) le 25 juin 2007 à l'occasion du septième Forum mondial sur le thème "Réinventer l'Etat". Le Forum s'est tenu au Parlement autrichien et les délégations des parlements suivants y ont participé : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Autriche, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Cameroun, Chili, Comores, Egypte, Estonie, France, Géorgie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jordanie, Kenya, Lesotho, Lituanie, Maroc, Mexique, Mozambique, Namibie, Ouganda, Pakistan, Philippines, Portugal, République démocratique du Congo, Roumanie, Slovaquie, Sri Lanka, Togo, Tunisie et Viet Nam.

Organisé par l'Union interparlementaire (l'UIP), le Forum parlementaire a été reçu par le Parlement autrichien. Mme Barbara Prammer, Présidente du Conseil national (chambre basse du Parlement autrichien), en a présidé les séances d'ouverture et de clôture. Les débats du Forum ont été conduits par Mme Margaret Mensah-Williams, Vice-Présidente du Conseil national de Namibie et Vice-Présidente du Comité exécutif de l'UIP.

Le Forum parlementaire devait apporter une dimension parlementaire au septième Forum mondial sur le thème "Réinventer l'Etat". Pour les parlementaires qui assistaient au Forum mondial, il a été l'occasion d'exprimer leurs vues et de confronter leurs expériences sur des questions liées à la gouvernance. Il avait pour thème général **La transparence et l'obligation de rendre compte comme moyens de restaurer la confiance dans les institutions du gouvernement**. En débattant de ce thème, les participants ont examiné en détail les conditions à remplir et les mécanismes à mettre en place pour demander des comptes à l'Exécutif au 21<sup>ème</sup> siècle. Ils ont accordé une attention particulière dans ce contexte au rôle du parlement dans le processus budgétaire, en particulier dans la perspective de l'équité entre hommes et femmes, et aux moyens les plus efficaces dont peuvent user les parlements pour contrôler le secteur de la sécurité. En dernière analyse, ils ont examiné les diverses protections auxquelles ont droit les parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle. Ce qui suit est un résumé des principales conclusions du Forum parlementaire.

### **Demander des comptes à l'Exécutif**

Les gouvernements doivent gagner la confiance en veillant à la primauté du droit, en encourageant la participation populaire, en favorisant la cohésion sociale et en visant à la transparence. Les participants ont reconnu qu'il existait dans de nombreux pays du monde un déficit de la responsabilité et que les parlements avaient fort à faire pour demander des comptes. Pour y parvenir, les parlements doivent être avant tout totalement indépendants, en particulier de l'Exécutif. Ils doivent jouir d'une autonomie budgétaire et administrative qui leur permette d'avoir les informations, le personnel et les ressources financières nécessaires à leur fonctionnement. Cette autonomie garantira aussi l'indépendance financière de leurs membres.

Le manque d'informations, de capacités et de compétences est l'un des obstacles que le parlement doit surmonter pour exercer ses fonctions de contrôle. L'Exécutif est souvent réticent à lui fournir en temps

voulu les informations exactes dont il a besoin pour s'acquitter convenablement de ces fonctions. Le parlement doit avoir le pouvoir de contraindre l'Exécutif à mettre à sa disposition les informations requises. Ce manque d'informations prend une gravité particulière lorsque les élections portent au parlement une forte proportion de nouveaux élus et que le parlement se trouve ainsi privé du trésor d'expérience accumulé avec le temps par des membres plusieurs fois réélus. Une loi sur la liberté de l'information est un outil important lorsqu'il s'agit d'améliorer l'accès des citoyens et du parlement à l'information.

L'indépendance financière permettra aussi au parlement de s'adjoindre les capacités et compétences nécessaires (notamment du personnel dûment formé, documenté et impartial) pour traiter des questions de plus en plus complexes auxquelles il a affaire dans son travail. Les participants ont souligné l'importance pour le parlement de nouer de solides partenariats avec d'autres institutions œuvrant pour la transparence telles que les institutions nationales d'audit, le bureau du médiateur, les médias et les organisations de la société civile.

Le peu de prestige dont ils jouissent auprès du public et qui est dû en partie à une méconnaissance générale de leur rôle constitue aussi un obstacle majeur pour les parlements. Ceux-ci devraient être plus entreprenants et concevoir et mener à bien des campagnes d'éducation du public pour faire mieux connaître leur rôle à la population. Il serait bon qu'ils puissent compter sur l'appui des médias en l'espèce.

Dans bien des cas, une majorité trop forte au parlement et la stricte discipline imposée par les partis qui la composent ont pour effet de restreindre le pouvoir qu'ont les parlementaires de critiquer l'action du gouvernement et de lui demander des comptes. Les participants ont souligné la nécessité pour les partis politiques de démocratiser leurs procédures internes et de laisser à leurs membres la liberté de débattre en profondeur des politiques publiques. Les parlements devraient s'employer dans leur fonctionnement à s'ouvrir davantage à tous les courants et à donner à tous leurs membres des possibilités suffisantes de participer et de contribuer utilement à leurs travaux. Il importe, dans ce contexte, que les partis d'opposition aient suffisamment d'espace pour participer au débat parlementaire et à la gouvernance du parlement et qu'ils soient aussi dotés de ressources suffisantes.

Pour pouvoir veiller à la transparence au gouvernement, le parlement devrait s'astreindre à fonctionner lui-même dans la transparence. Cela signifie qu'il devrait ouvrir ses débats au public pour que celui-ci puisse non seulement y assister en observateur mais aussi y apporter matière à réflexion. Les parlements devraient publier leurs débats, y compris ceux de leurs commissions.

S'ils veulent être bien placés pour demander des comptes à leur gouvernement, les parlements et leurs membres devraient être des modèles d'intégrité. Les registres où sont consignés les biens des parlementaires et la divulgation de leur rémunération pourraient être des outils particulièrement utiles à cet égard. Ce qu'il faut de manière générale, c'est un code d'éthique qui impose aux parlementaires l'obligation de renoncer à se servir de leurs fonctions publiques à des fins d'enrichissement personnel.

## **Budget et genre**

S'agissant du rôle du parlement dans le contrôle du budget, il ne suffit pas d'examiner le volume des dépenses publiques et la manière dont les deniers publics sont dépensés; il faut aussi s'intéresser à l'impact que les politiques et les dépenses de l'Etat ont sur les femmes et les hommes, étant entendu que l'équité entre les sexes, lorsque le budget est établi dans cette perspective, ne signifie pas ségrégation. Il s'agit plutôt de prendre en considération les situations et les rôles respectifs des diverses composantes de la société, des hommes et des femmes, lors de l'élaboration des politiques et de prévoir des crédits budgétaires en conséquence.

L'établissement du budget dans la perspective de l'équité entre les sexes et l'intégration du genre à toutes les activités devraient devenir des modes de fonctionnement usuels dans les politiques publiques. Les quotas et les sièges réservés sont parmi les mécanismes employés pour renforcer la participation des femmes aux processus décisionnels. Ces mesures d'action positive peuvent être temporaires. Les partis politiques devraient aussi devancer les besoins de la société en mettant en œuvre des politiques qui donnent à plus de femmes de bonnes chances d'être élues à des fonctions publiques, y compris au parlement.

Il va de soi que le budget du parlement lui-même devrait tenir compte des différences entre hommes et femmes.

### **Contrôle du secteur de la sécurité**

Par sa nature même, le secteur de la sécurité est aux antipodes du parlement. Celui-ci cherche à accroître la transparence du premier et à lui demander des comptes alors que le premier répugne à divulguer des informations sur ses opérations. Mais l'époque où le secteur de la sécurité fermait ses portes au parlement est depuis longtemps révolue. Il doit être au service non pas d'un secteur particulier de la société mais de la société tout entière. La démocratie exige qu'il fasse l'objet d'un contrôle civil. Tous les aspects de la sécurité sont visés : les renseignements, les achats, la proclamation de l'état d'urgence. En fait, le parlement devrait exercer son contrôle sur la structure et le budget du secteur de la sécurité aussi bien que sur l'équipement et le déploiement des troupes. L'ingérence de l'armée dans la politique de certains pays devrait susciter réprobation et opposition. L'application des dispositions légales et les pressions internationales devraient dissuader les militaires de se mêler de politique.

La lutte mondiale contre le terrorisme ne devrait pas leur servir de prétexte pour commettre des abus ni saper la démocratie par des violations des droits de l'homme.

### **Protection des parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions**

Pour être efficace, un parlement a d'abord besoin de la liberté d'expression et d'action. Les parlementaires devraient pouvoir s'exprimer sans craindre de devenir la cible d'acteurs extérieurs, notamment de membres de l'Exécutif, et de s'exposer à d'autres actes arbitraires.

Les parlementaires doivent donc être protégés pour ce qu'ils disent et font dans l'exercice de leurs fonctions. C'est pourquoi de nombreux pays ont mis en place à leur intention un système d'immunités et de privilèges. L'étendue de ces dispositions varie d'une juridiction à l'autre mais elles devraient être aussi larges que possible pour garantir une protection suffisante aux parlementaires.

Ces protections ne sont pas conçues pour les parlementaires individuellement, mais pour permettre à l'institution du parlement de fonctionner sans empêchement aucun, en particulier de l'Exécutif. Les parlementaires devraient donc faire un usage responsable de leur immunité.

Des directives et une discipline strictes des partis empêchent les parlementaires de s'acquitter de leurs fonctions en toute liberté. Il est important de favoriser une culture de la démocratie qui se caractérise par la tolérance et le respect des opinions d'autrui. Les partis politiques devraient en outre adopter des modes de fonctionnement plus démocratiques pour laisser leurs membres agir selon leur conscience.

Les membres des partis d'opposition sont plus exposés aux abus que ceux des partis au pouvoir. Dans certaines circonstances, des dispositions légales énonçant les droits et les responsabilités de l'opposition peuvent utilement répondre à cette préoccupation.